

GT EPA3 « Enseigner à produire autrement n°3 », 15 septembre 2026

ACTUALITÉS PÉDAGOGIQUES



EPA3 découle des différents plans précédents et de la 6ème mission de l'EA inscrite dans la LOA. Ce plan s'imposera à tous les établissements de l'EA (techniques, supérieurs, publics et privés) en l'inscrivant dans leur projet d'établissement.

Les principales orientations d'EPA 3 sont les suivantes :

- **Développement des compétences** nécessaires pour réussir les transitions climatiques et environnementales dans les secteurs agricoles au sens large.
- **Vision systémique reconnectant les aspects économiques aux transitions** climatiques et environnementales en s'appuyant sur les exploitations agricoles et ateliers technologiques.
- **Rassembler et engager**, autour de la 6ème mission, l'ensemble des communautés de travail au sein de chaque établissement en assurant une connexion plus forte et plus opérationnelle entre les exploitations/ateliers associées aux établissements et les dynamiques pédagogiques de l'établissement.
- **Renforcer le lien aux territoires** et aux acteurs du territoire, par le renforcement des partenariats.
- **Dialogue avec les conseils régionaux**, pour la stratégie en matière d'enseignement agricole et d'investissement, en particulier dans les exploitations de l'enseignement agricole.
- **Coopérations entre établissements** d'enseignement agricole, d'enseignement technique, supérieur, privés et publics.
- **Valorisation des réalisations.**

La DGER souhaite mobiliser un ensemble de leviers pour susciter l'adhésion de tous les acteurs en formalisant les partenariats, expérimentations et rôles des exploitations agricoles et ateliers technologiques des EPL, dans une approche globale, concrète:

- En accompagnant les EPL (fiches d'aide et de synthèse, guide des administrateurs...),
- En explicitant le rôle pédagogique du directeur d'exploitation,
- En garantissant la neutralité de l'école,
- En développant des plans stratégiques régionaux impulsés par les DRAAF,
- En axant la communication vers le grand public, parents d'élèves et jeunes.

6 priorités sont fixées **pour 2026/2027** feront l'objet d'un bilan en juin 2027 et les évolutions éventuelles mise en œuvre à la rentrée prochaine :

Action n°1 - Intégrer un **volet «développement des compétences pour les transitions climatiques et environnementales»** dans le **projet d'établissement**

Action n°2 - Construire un **réseau avec quelques exploitations agricoles du territoire**,

Action n°3 - Engager l'établissement, en lien avec son exploitation ou son atelier technologique, dans au moins un **projet d'innovation**.

Action n°4 - Inscrire l'établissement dans **au moins un challenge, national ou local**

(par exemple : Challenge France Terre de lait porté avec le CNIEL, Concours des jeunes jurés des pratiques agroécologiques sur les prairies porté par Chambres d'agriculture France dans le cadre du concours général agricole...).

Action n°5 – Assurer une **action de communication**, sur la base des réalisations concrètes, ciblée sur le **grand public**.

Action n°6 - Initier l'élaboration d'un **plan stratégique régional avec les conseils régionaux**, relatif aux exploitations agricoles et ateliers technologiques des EPLEFPA, notamment en termes d'investissement.

 **Le SEA UNSA** salue les aspects concrets et opérationnels d'EPA3, les réflexions sur l'évolution des métiers du vivant pour accompagner les transitions et les évaluations régulières de la mise en œuvre d'EPA3 des EPLEFPA jusqu'aux différentes instances régionales et nationales.

Néanmoins, nous nous inquiétons des possibilités de financement des investissements sur les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des EPL par les régions et des tensions locales que pourraient susciter EPA3.

Cependant, ce plan nous semble cohérent et pertinent pour répondre aux enjeux des différentes transitions en accompagnant les EPLEFPA dans sa mise en œuvre et en garantissant la neutralité de l'école.



Syndicat de l'Enseignement agricole

**champs
d'avenir**



<https://unsa-sea.fr> - sea-unsa.syndicats@agriculture.gouv.fr - 78 rue de varenne 75007 PARIS SP